

COMPTE RENDU
Conseil municipal du 24 mai 2016

Le 24 mai deux mil seize à 19 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (*par ordre alphabétique*) : Nadège BALLEFIN, Catherine BIARD, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Maria-Elisabete BOURDALE, Patrick CANET, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Guillaume FAVIER, Maria FAVIER, David FERNANDEZ, Philippe GAGNEUX, Jean GAILLARD, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD, Christian LEPREVOST, Alain MARTIN, Olga MARTINEZ, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Marc PETIT, Chantal REY, Eric ROUX, Simone SALAS, Benoît STOCARD, Jean-Pierre TROLLIET.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Maryse BILLET à Gérard GUICHERD, Denise CORTEY à Gilbert MERGOUD, Gilles CORTEY à Simone SALAS, Christel GALLIANO à Olga MARTINEZ, Bruno GORDON à Jean Pierre TROLLIET, Sylvie MELIN à Josiane GIPPET, Tristan PAIN à Hervé MORNEY, Nicole SITRUK à Maria FAVIER, Alain SOCIE à Guillaume FAVIER, Marlène SUBIT à Nadège BALLEFIN.

Etaient absents et excusés : Carole DESOUCHE, Youri GARCIA, Marie-Catherine LAMIRAL,

Date de convocation : mardi 17 mai 2016

Les Conseillers présents, soit 32 (*puis 31 à compter de 22h35*) à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 45, ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Maria FAVIER et Aurore GUICHERD. Ces dernières acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 26 avril 2016

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 mai 2016

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

- La présentation du projet de l'Archipel des Iles du Rhône est reportée à une prochaine séance.
- Information et débat relatifs à la fusion des intercommunalités.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 26 avril 2016
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 mai 2016

I. ASPECT REGLEMENTAIRE

2016-6-1 Convention employeur public-SDIS de l'Isère,

II. ASPECT FINANCIER

2016-6-2 Attribution subventions aux associations

2016-6-3 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget général

2016-6-4 Camping municipal : tarif de l'hébergement Atypique

IV. QUESTIONS DIVERSES**INFORMATIONS**

- Présentation du dispositif d'hébergement d'urgence
- Marché des producteurs

DELIBERATIONS**I. ASPECT REGLEMENTAIRE****2016-6-1 Convention employeur public-SDIS de l'Isère,**

Les communes employant des agents étant par ailleurs sapeurs pompiers volontaires ont la possibilité de passer une convention avec le SDIS permettant de définir les disponibilités pour intervention et pour formation pendant le temps de travail des sapeurs pompiers volontaires. En contrepartie, la commune signataire obtient le remboursement aux frais réels des temps d'interventions et de formation effectués durant le temps de travail.

Une convention entre le SDIS et la commune des Avenières existe depuis le 1^{er} mai 2010.

Il n'existe pas de convention entre le SDIS et la commune de Veyrins-Thuellin.

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, le Maire propose de signer avec le SDIS de l'Isère une convention employeur public-SDIS de l'Isère, à compter du 1^{er} juin.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE**POUR A L'UNANIMITE**

Départ d'Eric ROUX à 22h35, ne vote pas à la délibération n°2016-6-1

II. ASPECT FINANCIER**2016-6-2 Attribution subventions aux associations**

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions validées par la commission finances et vie locale et associative du 4 mai telles que présentées ci-dessous :

DESIGNATION DES ASSOCIATIONS	Voté en 2015	Proposition 2016
CULTURE		
Atelier TA3	250,00 €	250,00 €
Croqueurs de pommes	50,00 €	50,00 €
Groupe d'études historiques	200,00 €	200,00 €
Synfonia	700,00 €	700,00 €
Alta Voce	100,00 €	100,00 €
Batterie Fanfare de VEYRINS-THUELLIN	1 000,00 €	1 000,00 €
Sang pour sang polar	500,00 €	500,00 €
DIVERS		
Amicale du personnel (arbre de Noël)	1 200,00 €	1 760,00 €
Amicale du personnel	340,00 €	340,00 €
F.N.A.C.A. des AVENIERES	110,00 €	110,00 €
F.N.A.C.A. de VEYRINS-THUELLIN	100,00 €	100,00 €
Association Nationale des Anciens Combattants et résistants	50,00 €	50,00 €
Les Mains vertes du Dauphiné	100,00 €	100,00 €
F.R.A.P.N.A.	225,00 €	225,00 €
SCOLAIRE		
D.D.E.N.	120,00 €	120,00 €
Association du Collège Arc en Ciers	200,00 €	200,00 €
Collège Arc en Ciers Voyages linguistiques	1 350,00 €	1 350,00 €
Sou des Ecoles de Buvin	150,00 €	150,00 €
Sou des Ecoles de Curtille	150,00 €	150,00 €
Sou des Ecoles de Ciers		200,00 €
Sou des écoles de VEYRINS-THUELLIN	1 000,00 €	1 000,00 €
SPORT		
Aikido	230,00 €	230,00 €
UB2A (Basket)	700,00 €	700,00 €
Club de ski	1 000,00 €	1 000,00 €
Club nautique	100,00 €	100,00 €
Cyclotouristes Avenièrès Morestel	200,00 €	200,00 €
Cyclisme Veyrlinois Tout Terrain	200,00 €	200,00 €
Association Sportive Vèzeronce Huert	2 350,00 €	2 350,00 €
Club des Vétérans de VEYRINS-THUELLIN	100,00 €	100,00 €
Judo Club	950,00 €	950,00 €
Les Av'es (Avenièrès escalade) Subvention exceptionnelle	500,00 €	700,00 €
Rand Aves	200,00 €	200,00 €
Fraternelle boules	300,00 €	300,00 €
OLA (Olympique Les Avenièrès)	0,00 €	100,00 €
Sport Olympique CHARVIEU St Pierre Cycliste	1 600,00 €	1 600,00 €
Amicale Sportive Veyrlinoise	150,00 €	150,00 €
Tennis club	400,00 €	400,00 €
Tennis club Subvention exceptionnelle	0,00 €	400,00 €

SOCIAL			
C.S.J.B. Action Jeunes		17 300,00 €	17 300,00 €
C.S.J.B. Action Jeunes intercommunale	Dotation de solidarité C.C.P.C.	7 700,00 €	7 700,00 €
C.S.J.B. Action Jeunes intercommunale	Dotation de solidarité CORBELIN	13 639,00 €	13 481,00 €
C.S.J.B. Fête de la musique ou carnaval 2016	Fête de la musique ou carnaval	900,00 €	900,00 €
C.S.J.B. Fête de la musique ou carnaval	Régularisation VT 2015	-1 200,00 €	300,00 €
C.S.J.B. Périscolaire en pause méridienne à \	Régularisation 2012 à 2015	-10 538,70 €	6 442,30 €
C.S.J.B. Temps d'Activités Péri-éducatives		7 870,00 €	7 870,00 €
C.S.J.B. Garderie périscolaire du matin		500,00 €	500,00 €
C.S.J.B. Garderie périscolaire de Buvin		500,00 €	500,00 €
C.S.J.B. Halte garderie Fonctionnement		14 300,00 €	14 300,00 €
C.S.J.B. Halte garderie Ménage		7 578,00 €	6 950,00 €
C.S.J.B. Ludothèque		1 000,00 €	1 000,00 €
C.S.J.B. - Dotation C.E.J. VEYRINS-THUELLI	Régularisation CEJ 2014		1 612,39 €
C.S.J.B. - Dotation C.E.J. VEYRINS-THUELLI	Regul C.E.J. pour AFR 2012 à 2015		-2 214,56 €
C.S.J.B. Volet enfance	Régularisation		-15 000,00 €
C.S.J.B. Volet jeunesse	Régularisation		-3 000,00 €
Association Famille Rurale - Dotation C.E.J. \	Regul C.E.J. 2012 à 2016		2 214,56 €
C.S.J.B. compens. Mise à disposition secrétaire			23 676,00 €
Association Famille Rurale VEYRINS-THUELLIN		700,00 €	700,00 €
Association ISA (Issue de Secours vers les Autres)		200,00 €	200,00 €
MONTANT TOTAL des subventions attribuées			103 766,69 €

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et d'autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-6-3 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget général

Suite à une erreur administrative, un ajustement de crédits est nécessaire à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2016 du budget général.

Investissement		Dépenses	Recettes
Opération 223 Travaux divers			
2313-223-020	Travaux sur bâtiments	-3 000 €	
Opération 109 Aménagements divers Bâtiments Veyrins-Thuellin			
2313-109-020	Travaux sur bâtiments	3 000 €	
	Total	0 €	0 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-6-4 Camping municipal : tarif de l'hébergement Atypique

Par délibération en date du 26 avril 2016, le conseil municipal a approuvé le projet de développement du camping municipal. Celui-ci comprend notamment l'acquisition d'un hébergement atypique le « Géodesic Sphere Dome ».

Il convient de définir un tarif de location pour cet équipement. Le maire propose d'adopter les tarifs suivants :

- Basse saison 72,73 € HT (80 € TTC) la nuit pour 2 à 4 personnes
- Haute saison 81,82 € HT (90 € TTC) la nuit pour 2 à 4 personnes

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs, autoriser leur mise en application à compter du 1^{er} juin 2016 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Présentation du dispositif d'hébergement d'urgence
- Marché des producteurs

<u>Liste des annexes :</u>

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Annexe 1 : convention Employeur Public-SDIS de l'Isère |
|--|

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin, le 26 mai 2016
Le Maire,
Daniel MICHOU